

## Consignes de sécurité

### CONSIGNES GENERALES

- Restez sur place (domicile, bureau, magasin, ...). N'évacuez pas sans en avoir reçu l'ordre.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils y seront protégés par le biais de procédures spécifiques.
- Ne téléphonez pas (ni portable, ni fixe) mais laissez le téléphone branché. Les réseaux et les lignes doivent rester libres pour les urgences.
- Tenez-vous informé du risque (Cf. numéros utiles au verso).
- Gardez près de vous un moyen d'éclairage autonome en cas de coupure d'électricité.
- Suivez les consignes annoncées par la mairie ou les Sapeurs-Pompiers.
- Si vous circulez, n'abandonnez pas votre véhicule au milieu de la chaussée, il constituerait une gêne pour les secours.

Si les circonstances le justifient, le Préfet peut prendre le commandement des opérations de secours et déclencher le Plan ORSEC (qui a une vocation générale en matière d'organisation de la réponse de sécurité civile).

### AVANT

- Fermez les portes, fenêtres et soupiraux.
- Lors d'orages violents, vérifiez l'état des grilles et bouches d'égouts à proximité de votre propriété.
- Déplacez les produits et matériels sensibles hors d'atteinte des eaux.
- Supprimez tout stockage (matériels et matériaux) en zone inondable.
- Arrimez ce qui ne peut être déplacé, notamment les cuves.
- Constituez une réserve d'eau potable.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Gagnez les hauteurs les plus proches ou montez à pied dans les étages.

### PENDANT et APRES

- En cas de circulation obligatoire, ne vous engagez pas sur une chaussée submergée.
- Ne consommez pas l'eau du réseau public ou des puits particuliers sans l'avis des services compétents.

### APRES

- Si un bâtiment a été inondé, il est conseillé de l'aérer, de le désinfecter et de le chauffer le plus vite possible
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet de l'installation.

## Les numéros utiles

### Numéros d'urgence

Depuis un portable : **112**  
Sapeurs-Pompiers : **18**  
Police secours : **17**  
SAMU : **15**

### Obtenir des informations sur le phénomène en cours

Mairie : **04 66 83 91 42** Préfecture : **04 66 36 40 40**  
France Inter : **88.6 FM** ou **89.3 FM** ou **94.9 FM**  
France Info : **105.1 FM**  
France Bleu Gard-Lozère : **95.6 FM** ou **91.6 FM** ou **91.9 FM**

### Connaître les prévisions météorologiques

(Météo France)  
Serveur vocal : **08 92 68 02 30**  
Site Internet : <http://www.meteofrance.fr>

### Connaître les prévisions des crues :

Site Internet (carte de vigilance « crues ») :  
<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

**Pour vous renseigner en cas d'alerte, ne téléphonez pas sur les lignes réservées à l'appel des secours (15, 17, 18, 112) mais écoutez la radio**

### Les bons réflexes en cas d'inondation



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Écoutez la radio

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Limitez vos appels en cas d'urgence

# Document d'Information

## Communal sur les Risques Majeurs

Volet

# inondation



-  Les zones à risques
-  Se protéger
-  Les bons réflexes

Au nom de la Commune de Saumane, j'ai l'honneur de vous présenter ci-après le Document d'Information qui présente le risque majeur d'inondation identifié sur le territoire de notre commune. Outre les rappels historiques, ce document contient divers éléments de prévention et de protection qui peuvent vous être utiles en cas de nécessité. Je vous en recommande une lecture attentive et vous invite à le conserver. Je reste à votre disposition pour toutes précisions et renseignements utiles.

Le Maire

 **Document à conserver**

## Présentation du DICRIM

### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est un événement à fréquence faible mais de grande gravité car touchant des enjeux importants. C'est un événement où un seul accident engendre de nombreuses victimes, ou de nombreux dégâts matériels ou encore, de graves dommages à l'environnement.

### Qu'est-ce que l'information préventive ?

Placée sous la double responsabilité du préfet et du maire, l'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se manifester sur ses lieux de vie, de travail ou de vacances.

## Le risque d'inondation à Saumane

De nombreuses inondations se sont déjà produites sur la commune, les plus importantes étant celles de : septembre 1992, septembre 1993, novembre 1994, octobre 1995, avec comme événements de référence octobre 1958 et septembre 2002.

### Définition :

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.

Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

### Mécanisme :

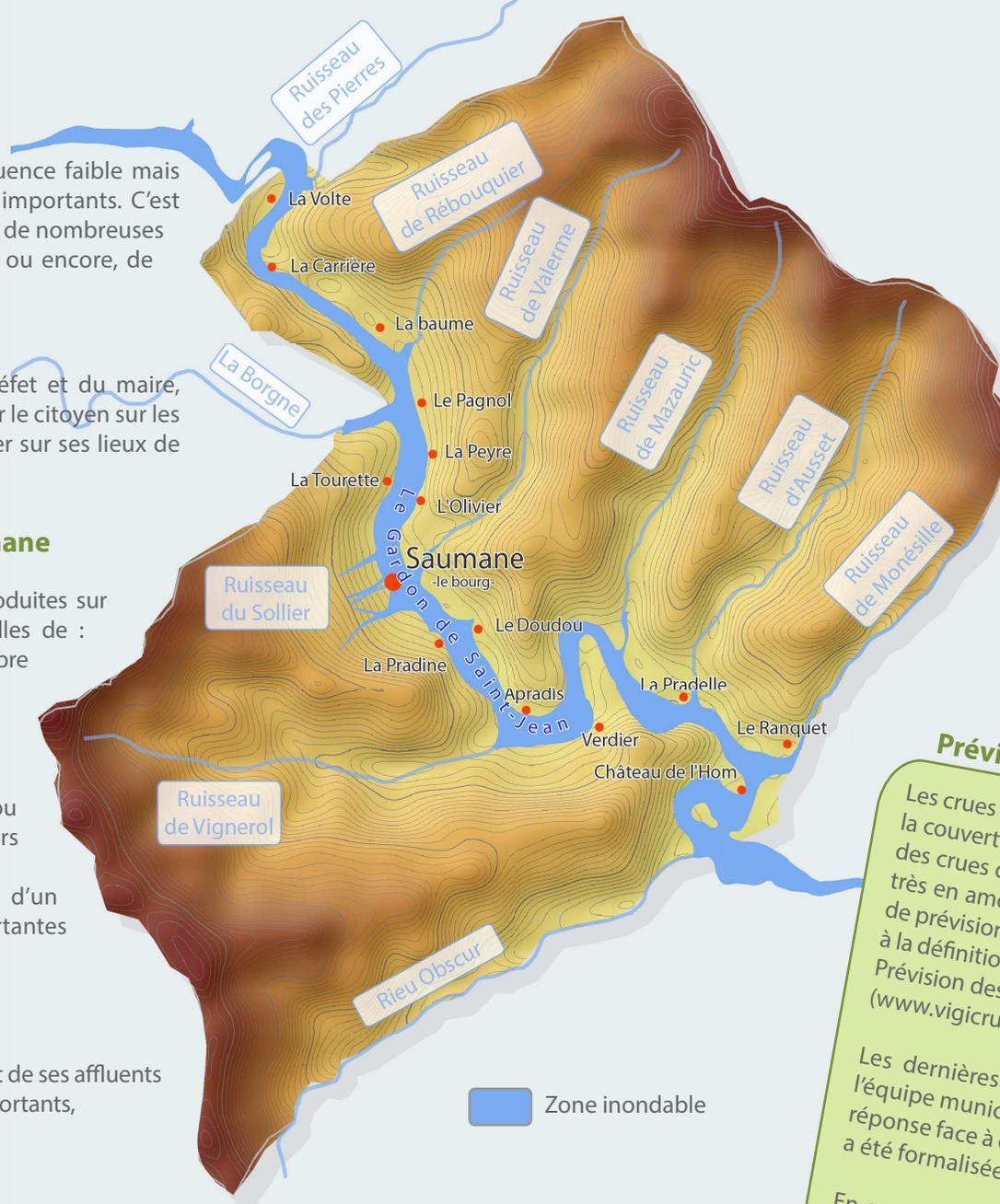
A Saumane, elle peut se traduire par :

- l'écoulement torrentiel des eaux du Gardon et de ses affluents avec érosion des berges et débordements importants,
- le ruissellement localisé en secteur urbain.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

Les paramètres météorologiques (fonte des neiges, assèchement des sols, orages cévenols, ...), l'entretien des rivières et l'imperméabilisation des sols sont des facteurs aggravants des inondations.



### Les mesures de prévention générales

En parallèle à la réalisation du DICRIM, une campagne d'affichage du risque a été menée dans les zones les plus exposées du territoire communal.

### Prévention

Les zones inondables de la commune sont assez bien connues. L'Atlas des Zones Inondables des Gardons, réalisé en 2003, précise les limites de la zone inondable des principaux cours d'eau de la commune puisqu'une carte d'eau réalisée au 1/25 000e. Ce document est consultable en mairie.

### Protection

En matière de protection individuelle, des techniques de protection existent, renseignez-vous auprès de professionnels pour diminuer la vulnérabilité de votre construction et de vos biens (bardeaux, protection des systèmes et biens sensibles, ...).

### Prévision et alerte

Les crues du Gardon de Saint-Jean sont de type torrentiel. Malgré la couverture du Gardon de Saint-Jean par le réseau de prévision des crues de l'Etat (suivi hydrométrique de la rivière), la situation très en amont de la commune de Saumane fait que les mesures de prévision et d'alerte sont très difficiles à mettre en œuvre suite à la définition des différents niveaux de vigilance par le Service de Prévision des Crues (SPC) Grand Delta ([www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)).

Les dernières inondations de septembre 2002 ont permis à l'équipe municipale d'améliorer encore la qualité et le temps de réponse face à de tels événements. L'organisation en cas de crise a été formalisée dans un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

En cas d'événement l'alerte sera transmise par téléphone et/ou porte à porte et, si nécessaire, les personnes concernées seront évacuées et des relogements de secours seront proposés.